

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 30 juin 2020 Avis n°2020-7

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion 2020-2025 de la Réserve naturelle Régionale « Bois d'Encade » (Nord).

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, gestionnaire de la réserve, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2020-2025, **assujetti des remarques suivantes** :

Réserves

Compte-tenu de la superficie du site considéré et des éléments à la fois présentés en séance et détaillés dans les documents joints, le CSRPN n'a pas de réserves ou de demandes de compléments qu'il souhaite voir intégrer à ce plan de gestion.

Recommandations

Le CSRPN recommande au gestionnaire :

- En termes de priorisation et compte-tenu de la nature du site, accentuer un peu plus les actions sur les habitats submontagnards et les espèces associées.
- Assurer des suivis de ces milieux submontagnards afin de juger des effets du changement climatique. En effet, malgré la petite taille de la réserve, cette dernière pourrait constituer un observatoire intéressant de ces évolutions.
- Étendre éventuellement les suivis à d'autres espèces indicatrices du changement climatique.
- Poursuivre les démarches en vue d'intégrer les éléments géologiques de la carrière proche, au périmètre de la RNR. En effet, rappelons que le bois d'Encade jouxte la carrière de Bellignies-Betrechies. Ce site a été placé dans l'inventaire régional du patrimoine géologique par la CRPG des Hauts-de-France. Il présente une coupe géologique fondamentale et rare pour la région : sur les terrains d'âge dévonien (Primaire) à la base, plissés et faillés lors de l'orogénèse hercynienne, reposent en discordance angulaire, les couches marines du Cénomaniens et du Turonien (Crétacé supérieur). On observe donc une lacune sédimentaire de 260 Millions d'années.
- Rechercher certaines espèces d'enjeu écologique et en particulier la Clausilie septentrionale.
- Préciser dans un chapitre spécifique et de manière plus détaillée, en quoi les actions menées sur la RNR concourent à la mise en œuvre des politiques locales en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre, une attention particulière est attendue pour tout ce qui relève de la politique de l'eau et de sa qualité.

Le CSRPN demande à ce que les recommandations soient intégrées dans ce plan de gestion en fonction des possibilités ou prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 01 octobre 2020
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI